

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE/ROUYN-NORANDA
VILLE DE VILLE-MARIE

16 octobre 2017

À une séance régulière du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations le lundi 16 octobre 2017, à 20 h 03, à laquelle étaient présents :

MM. Michel Roy, maire
Martin Lefebvre, conseiller
Dominik Pelletier, conseiller
Jacques Loiselle, conseiller
Yves S. Bergeron, conseiller
M^{me} Adèle Beauregard, conseillère

Était absente : M^{me} Alexandra Fortier-Demers

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Roy, maire.

Était également présent à ladite assemblée, M. Martin Lecompte, directeur général, secrétaire-trésorier, de la Ville de Ville-Marie.

MOT DU MAIRE

M. le maire souhaite la bienvenue, félicite et remercie les nouveaux membres du conseil. La Ville est en bonne santé, il tient à remercier l'ancien conseil. Il faudra bien sûr maintenir et continuer de bâtir des relations harmonieuses avec nos voisins. De nombreux projets et défis nous attendent, maintenant il faut passer à l'action !

298-10-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance
2. Présences et quorum
3. Mot du maire
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Période de questions de l'auditoire
6. Adoption procès-verbaux
 - 6.1 Procès-verbal du 2 octobre 2017
7. Administration
 - 7.1 Approbation des comptes du mois de septembre 2017
 - 7.2 Demande de don – Centre des R.O.S.É.S de l'Abitibi-Témiscamingue
 - 7.3 Demande de don – Fondation Philippe-Chabot

- 7.4 Demande de don – Centre intégré de santé et de services sociaux de l’Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) Comité des Bénévoles du Pavillon Duhamel
- 7.5 Demande de don – Paroisse Notre-Dame-du-Rosaire
- 7.6 Signatures des chèques
- 8. Urbanisme et développement du territoire
 - 7.1 Comité consultatif d’urbanisme (CCU) – Nomination des nouveaux élus
- 9. Divers
- 10. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L’AUDITOIRE

299-10-17

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

ADMINISTRATION

300-10-17

APPROBATION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la liste des comptes à payer du mois de septembre 2017 s’élevant à 50 876,89 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

301-10-17

DEMANDE DE DON – CENTRE DES R.O.S.É.S DE L’ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT QUE chaque année, depuis 20 ans, le Centre des R.O.S.É.S de l’Abitibi-Témiscamingue organise une campagne de sensibilisation au VIH/Sida à travers la région de l’Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, la Ville de Ville-Marie est invitée à participer à la Semaine de sensibilisation et à la Journée mondiale du Sida, qui se déroule du 24 novembre au 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie peut participer à cette campagne en portant le ruban rouge, symbole de solidarité envers les personnes atteintes du VIH/sida;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie peut également soutenir le travail du Centre des R.O.S.É.S de l’Abitibi-Témiscamingue afin d’aider à améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/Sida de la région par une contribution financière;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme sollicite déjà la population.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS CONTRIBUER à la demande du Centre des R.O.S.É.S de l’Abitibi-Témiscamingue pour la campagne de sensibilisation au VIH/Sida.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

302-10-17

DEMANDE DE DON – FONDATION PHILIPPE-CHABOT

CONSIDÉRANT QUE pour une huitième édition, la Fondation Philippe-Chabot veut illuminer l’univers de ses personnes hébergées tout en accroissant le fonds de la fondation et ainsi pouvoir aider davantage ses personnes âgées vivant en centre d’hébergement par l’achat d’équipements spécialisés;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation profite de l’occasion pour recruter ses membres, renouveler le membership et pour solliciter des dons;

CONSIDÉRANT QUE chaque don de 5 \$ contribuera à allumer l’une ou l’autre des 6 000 ampoules de Noël qui illumineront progressivement les deux grands sapins du Pavillon Duhamel de Ville-Marie ainsi que ceux des Pavillons Tête-du-Lac de Notre-Dame-du-Nord et Témiscamingue-Kipawa;

CONSIDÉRANT QUE la campagne auprès du grand public se tiendra du 1^{er} novembre au 8 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme sollicite déjà la population.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS contribuer à la demande de financement de la Fondation Philippe-Chabot.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

303-10-17

DEMANDE DE DON – CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CISSSAT) COMITÉ DES BÉNÉVOLES DU PAVILLON DUHAMEL

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, le Comité des Bénévoles du Pavillon Duhamel fait appel à la générosité de la Ville de Ville-Marie afin d'offrir une fête et des cadeaux de Noël aux 69 résidents hébergés au Pavillon Duhamel;

CONSIDÉRANT QUE le budget affecté aux demandes de dons est épuisé.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS contribuer à la demande de financement du Comité des Bénévoles du Pavillon Duhamel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

304-10-17

DEMANDE DE DON – PAROISSE NOTRE-DAME-DU-ROSAIRE

CONSIDÉRANT QUE la paroisse Notre-Dame du Rosaire demande à la Ville une contribution pour la dîme 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dîme est un soutien financier versé à l'église pour bénéficier des services de pastorales;

CONSIDÉRANT QUE la dîme permet de régler les dépenses de fonctionnement de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville effectue déjà des travaux d'entretien estivaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Adèle Beauregard, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NE PAS contribuer à la dîme 2017 de la paroisse Notre-Dame du Rosaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

305-10-17

SIGNATURES DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE l'article 100.1 de la loi sur les cités et villes prévoit que les chèques et les effets négociables émis par la municipalité doivent être signés par le maire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a un nouveau maire depuis le 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'en l'absence du maire, le maire suppléant pourra signer les chèques;

CONSIDÉRANT QUE des démarches administratives auprès de notre institution financière seront nécessaires afin d'apporter les modifications qui s'imposent.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Martin Lefebvre, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Michel Roy, maire et M. Yves S. Bergeron maire suppléant signataires des chèques et effets émis par la Ville de Ville-Marie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

306-10-17

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION DES NOUVEAUX ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE deux élus doivent siéger au comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a un nouveau conseil municipal depuis le 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de vérifier l'intérêt de siéger sur le comité auprès de chacun des nouveaux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M^{me} Adèle Beauregard et M. Yves S. Bergeron comme nouveaux membres du comité.

DE NOMMER M^{me} Adèle Beauregard comme présidente du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

307-10-17

COMITÉS MUNICIPAUX – NOMINATION DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a un nouveau conseil municipal depuis le 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT l'importance des comités municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer les membres du conseil qui désirent faire partie des comités le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se sont exprimés quant à leur choix de siéger sur certains comités;

CONSIDÉRANT QUE la liste des comités et de leurs représentants municipaux a été rédigée et déposée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la liste des comités comme déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

308-10-17

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET DE SON SUPPLÉANT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a un nouveau conseil municipal depuis le 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente article 7 :

« Le conseil d'administration de la Régie est formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités participantes. »

Et :

« Chaque municipalité participante doit nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne pourra participer à une séance du conseil d'administration de la Régie. »

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yves S. Bergeron, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville de Ville-Marie nomme M. Dominik Pelletier comme délégué principal et M. Michel Roy, maire comme délégué substitut de la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie du Témiscamingue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

309-10-17

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Ville-Marie a un nouveau conseil municipal depuis le 12 octobre dernier;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de nommer un maire suppléant le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désigne pour la période qu'il détermine un conseiller comme maire suppléant selon l'article 56 de la loi sur les cités et villes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Dominik Pelletier, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE NOMMER M. Yves S. Bergeron comme maire suppléant pour une période de huit mois soit jusqu'au 16 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

310-10-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jacques Loiselle, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la séance soit levée. Il est 20 h24.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Roy
Maire

Martin Lecompte
Directeur général
Secrétaire-trésorier